

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 31 janvier 2022 à 19h Salle Veyre, Mairie de Maurs

Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Régine FONTANEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL (arrivé au point 3), Muriel COMBRET, Jean-Paul BARDET, Bernard GASTON, Florence CAMPERGUE, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Monique DELORT.

Etaient absents et avaient donné procuration : Patrice LAVERGNE donne procuration à Jean-Paul BARDET, Marion TABOURNEL donne procuration à Florian MORELLE, Gilles PICARROUGNE donne procuration à Monique DELORT.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Françoise CAYROU.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- **APPROBATION DEMANDE SUBVENTION REGION, DEPARTEMENT, CCCC POUR FOIRE AGRICOLE 2022**

→ **Accord à l'unanimité**

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

2) TABLEAU D.I.A. ET DECISION DU MAIRE

Mesdames TEULLET et DELORT font une remarque de confidentialité sur la décision du Maire 2021-20 du 17/12/2021 pour l'accord d'une aide à une personne. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu du caractère d'urgence de la situation et à quelques jours des fêtes de Noël, il était impossible de procéder à la convocation du CCAS, c'est pourquoi en tant que Maire et Président du CCAS, cette décision a été prise ainsi.

→ **POUR INFORMATION DU CONSEIL**

3) APPROBATION DEVELOPPEMENT PROJET CHEMIN DES HOSPITALIERS DE CONQUES A ROCAMADOUR
AVEC ASSOCIATION VIA LIGURE

DEL – 01/01/2022/01/31

Monsieur le Maire présente les avancées sur le développement du chemin de randonnée Conques – Rocamadour.

Ce projet est porté par les deux associations VIA LIGURE (pour le Cantal et la petite partie Aveyron) et Visages de Ségala (pour le Lot).

Grâce au travail et aux animations de ces deux associations de nombreuses relations se sont nouées avec des partenaires et des collectivités tout au long du chemin.

Aujourd'hui, il est souhaitable d'effectuer un balisage officiel qui viendrait remplacer l'existant.

L'association VIA LIGURE a adhéré à COMPOSTELLE FRANCE.

Cela va permettre un balisage reconnu et officiel. En effet, pour COMPOSTELLE FRANCE ce chemin Conques - Rocamadour est un chemin existant dans la thématique jacquaire et il va être proposé au balisage.

Les difficultés du projet tiennent beaucoup au fait qu'il traverse deux régions et trois départements. Cela rend plus complexe l'inscription aux PDIPR.

Monsieur le Maire propose de soutenir et d'accompagner le développement de ce chemin des hospitaliers de Conques à Rocamadour qui représente un appel sur le plan touristique et économique, de reconnaître le tracé au vu de sa responsabilité de police des chemins et de confié le balisage à l'association VIA LIGURE.

Il souhaite que les deux associations conventionnent afin d'identifier une structure support pour porter ce projet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **De soutenir et accompagner ce projet de développement du Chemin des hospitaliers de Conques à Rocamadour,**
- **D'approuver le tracé qui se situe sur la Commune de Maurs (voir cartes annexes),**
- **D'autoriser le balisage du chemin (voir annexe) par l'association VIA LIGURE,**
- **D'approuver la création d'une convention entre les deux associations pour permettre de définir une structure support du projet,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

Madame TEULLET et Monsieur GASTON, membres actifs de l'Association Via Ligure développent ce projet.

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

4) APPROBATION MODIFICATION DELIBERATION DU 24/01/2019 ECHANGE TERRAIN MAYONOBÉ CHEMIN LA BOURGADE

DEL – 02/01/2022/01/31

Monsieur le Maire présente l'historique de cette partie du chemin La Bourgade et des échanges qui ont eu lieu dans les années 60 avec Monsieur MAZIERES, père de Madame MAYONOBÉ Danièle, sans qu'à l'époque il y ait eu une formalisation, un acte. Par délibération du 2 février 2018 (voir en annexe) la procédure enquête publique cession a été réalisée. Par délibération du 24 janvier 2019 (voir en annexe) et suite à la procédure il a été décidé d'échanger entre la Commune et Madame MAYONOBÉ Danièle, le morceau de chemin (678 m²) contre la nouvelle assiette. A ce jour l'acte n'a pas pu se concrétiser. Le Notaire était en attente de la fin de l'arrangement familial MAZIERE – MAYONOBÉ.

Aujourd'hui, cela est possible et après la numérotation des parcelles, l'échange correspond :

- La Commune cède la parcelle section E n° 1041 contre
- Les parcelles section E n° 1027 et 1033 appartenant à Madame MAYONOBÉ Danièle.

La Valeur vénale des deux parties est toujours fixée à 500 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'échange comme présenté ci-dessus (voir plan en annexe),**
- **D'autoriser Maître MANHES-BLONDEAU à rédiger l'acte,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

5) APPROBATION PROCEDURE DE CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL IMPASSE BELLE FONTAINE (VENTE SCI SERIM)

DEL – 03/01/2022/01/31

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 juin 2021 n° DEL30/03/2021, il a été décidé de vendre à la SCI SERIM représentée par Rémy SEYROLLE la parcelle AD 151, un morceau de la parcelle AD 549 (partie enherbée derrière le boudrome) et un morceau en impasse d'un chemin rural (voir plan annexé).

Cette dernière partie oblige à une procédure avec enquête publique préalable à la cession et qui doit être diligentée dans les conditions des articles R.141-4 et suivants du code de la voirie.

Le prix de vente a été fixé.

Le géomètre a fait le document d'arpentage.

La purge du droit de préemption des riverains de la partie du chemin rural cédé ne posera aucun problème puisque les deux seuls riverains sont Rémy SEYROLLE, l'acquéreur et la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **De lancer la procédure de déclassement en vue d'aliénation d'un morceau de la voie Impasse Belle Fontaine bordant les parcelles AD 151, 1064, 160, 549 et représentant 105 m² et la future parcelle AD 1165 ;**
- **De lancer une enquête publique préalable à l'aliénation ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaires à ces effets.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

6) APPROBATION DEMANDE SUBVENTION FOIRE AGRICOLE DE MAURS 2022 A REGION, DEPARTEMENT ET CCCC

DEL – 04/01/2022/01/31

Comme cela se faisait avant 2020 (La crise sanitaire a empêché l'organisation des éditions 2020 et 2021), Monsieur le Maire propose de demander aux trois collectivités partenaires une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la 35^{ème} Foire Agricole de Maurs du 17 avril 2022.

Ainsi, le plan de financement serait le suivant :

Région AURA :	1 500 €
Département Cantal :	1 500 €
C.C Châtaigneraie Cantalienne :	1 500 €
Droit de place et partenariats :	3 800 €
Autofinancement :	<u>1 000 €</u>
TOTAL TTC	9 300 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De demander une subvention de fonctionnement pour la 35^{ème} Foire Agricole de Maurs aux trois collectivités partenaires que sont la Région AURA, le Département du Cantal et la C.C Châtaigneraie Cantalienne et suivant le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

7) INFORMATIONS DIVERSES

- **Voirie Départementale** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le passage à 70 km/h d'un tronçon de 400 m sur la RD 319 secteur Cambriquèze en direction de Saint-Cirgues. Suite à une demande motivée des riverains et dans la logique d'améliorer cet axe qui connaît un certain trafic, le Conseil Départemental a validé cette requête. Les travaux interviendront en parallèle de l'amélioration de la visibilité et de la sécurité au niveau du virage de Saint Sulpice/Bel Air au croisement du chemin en direction du Couderc.
- **La Poste** : Monsieur le Maire explique avoir reçu en Mairie le 26/02/2022 le Directeur Départemental et la Directrice de secteur de La Poste. Il rappelle les éléments de contextes à savoir la montée en puissance des nouveaux moyens de communication, la réduction massive des flux de courrier mais aussi la baisse de fréquentation des bureaux de poste au niveau national. Celui de Maurs connaît lui aussi une baisse de fréquentation mais cette baisse reste moins importante qu'ailleurs. Les agents de la Poste ont identifié à l'aide de statistiques de visites une baisse sensible sur le créneau 16h30 – 17h. Alors, avec pour ambition de capter plus de clients actifs et de répondre à leurs besoins, La Poste envisage d'adapter les horaires du bureau de poste en fonction de cet objectif et de proposer à l'horizon des mois de septembre, octobre, les horaires d'ouverture comme suit : du lundi au vendredi 9h – 12h et 13h30 – 16h30, le samedi 9h – 12h. Il n'y a donc aucun changement ni impact au niveau de l'amplitude horaire hebdomadaire.
- **Petites Villes de Demain** : Monsieur le Maire livre un compte-rendu des quatre études qui devraient être lancées dans le cadre de ce programme :
 - Etude sur les 4 campings (avec un financement Région à 100%),
 - Etude sur les espaces touristiques et de loisirs (piscines),
 - Etude sur le commerce et l'attractivité (sur les 4 polarités avec l'étude sur le zonage logique Maurs/Saint-Etienne de Maurs dans ce cadre-là),
 - Etude sur la mobilité (voir à l'échelle cohérente du SCOT)
- **Point sur les travaux** :
 - Impasse Saint-Cézaire et Rue Saint Agnès et Torse
 - Maison de Santé Pluridisciplinaire Communautaire : les travaux de désamiantage débuteront fin février. D'ici là, les derniers lots seront attribués.

La séance est levée à 20h05

Séance du Conseil Municipal du lundi 31 janvier 2022

Le Président de séance F. MORELLE		La Secrétaire de séance Françoise CAYROU	
F. MORELLE	F. SOURNAC	F. CAYROU	P. LAVERGNE Pouvoir à M. GOUTEL
C. FEL	M. GOUTEL	R. FONTANEL	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL	M. TABOURNEL Pouvoir à F. MORELLE	M. COMBRET	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE	B. GASTON	C. CANET	
J. F. CABEZON	N. TEULLET	G. PICARROUGNE Pouvoir à M. DELORT	M. DELORT